

SAINT PAL DE SENOUIRE
CONSEIL MUNICIPAL
30 juillet 2018

Avenir des réseaux communaux EAU et ASSAINISSEMENT

Suite au courrier de M. Clémensat (Président du Syndicat des Eaux du Brivadois), les Conseillers Municipaux ont débattu sur l'avenir de nos réseaux d'eau et d'assainissement.

Une nouvelle date sera arrêtée pour la tenue d'une réunion en présence de M. Joubert, président de l'Agglomération du Puy en Velay, et M. Clémensat, Président du syndicat des eaux du Brivadois.

Section Clersanges Pissis Molimard Le Sap

Les conseillers intéressés à l'affaire, n'ont pas participé à la délibération.

Claude Tisseur a fait le compte rendu de la réunion des ayants droit.

Le rôle d'affouage 2018 est arrêté avec 11 ayants droit.

Il a été décidé le débroussaillage de la piste, la réfection des saignées, l'abattage et le débardage des fayards.

Une coupe (610 m³) a été achetée par la scierie Moulin de Dunières.

Comme d'habitude, l'avis des ayants droit est suivi par un vote unanime du Conseil Municipal.

Agent communal

Le travail remarquable de Paul DEVIDAL est une fois de plus souligné par le Maire. Notamment le désherbage du talus de l'esplanade du moulin a été parfaitement exécuté.

Modalités de gestion, des listes électorales

Une commission de contrôle du nouveau Code Electorale sera chargée d'examiner les recours administratifs formés par les électeurs. Les membres sont de trois : un conseiller municipal, un délégué désigné par le Préfet, un délégué désigné par le Tribunal de Grande Instance.

Le membre Conseiller Municipal désigné est CHRISTAN MARGERIT domicilié à Juillard.

Indemnités du Receveur Municipal

Le Conseil municipal décide d'allouer à M. Caffier, Trésorier sur le départ pour le département du Var, 54% des indemnités sur 240 jours en 2018.

Il est décidé de ne pas allouer l'indemnité de conseil aux Comptables du Trésor pour l'intérim considérant que le changement incessant de trésorier en poste à Craponne sur Arzon rend impossible des relations suivies et efficaces ; la succession d'intérim nuit aux échanges, surtout que les intérimaires viennent de plus en plus loin ; les seuls contacts vraiment satisfaisants sont entretenus avec le personnel permanent de la trésorerie ; à cause du nombre trop important de communes depuis la suppression de la trésorerie de La Chaise Dieu, le trésorier ne peut plus entretenir des rapports privilégiés avec les mairies ; les trésoriers ne connaissent plus le territoire, ne pouvant pas se déplacer sur un trop grand périmètre ; la dématérialisation va orienter les trésoreries vers des suppressions de postes voir de sites ;

Village de Combres

Le Conseil Municipal examine une demande d'acquisition de la parcelle AV292 au village de Combres puis donne son accord à l'unanimité avec un prix de vente de 1 € le m², comme d'habitude pour ce type de transaction. Une consultation des électeurs du village sera organisée le 27 août 2018.

DETR 2018 et FONDS 199

Deux subventions ont été attribuées pour le financement des travaux d'aménagement de la VC1 Sembadel / Combelles suite aux dégâts de l'hiver : 3 200 € et 5 120 €. Montant de la dépense éligible 12 800 €.

Région

Le projet d'annexe à la salle des fêtes a été retenu par la région pour l'octroi d'une aide. Les devis réactualisés sont attendus.

Lignes téléphoniques

Une campagne de remplacement de 19 poteaux est lancée du 20 juillet au 17 août à Combres, Hierbette, La Bastide, Le Breuil, Le Sap, Serres, Védières.

Exploitation centrale

Le concessionnaire, SNC Dubois Chevalier, est mis en demeure avant le 28 septembre 2018 de déposer un dossier complet et régulier de renouvellement du barrage du Saut du Matelot.

Site Internet

Les divers essais de modernisation du site internet de la Commune n'ont pas pu aboutir. Le Conseil Municipal examine la proposition de L'Eveil Centre France. Des précisions seront demandées et un devis précis sera examiné au cours de la prochaine réunion.

Travaux ADMR La Chaise Dieu

M. le Maire rappelle le projet de travaux dans le local de l'ADMR à La Chaise Dieu. Un appel de participation des communes a été lancé.

Le Conseil Municipal a bien conscience de l'importance de ce service et désire soutenir cette action si importante dans nos communes. A Saint Pal de Senouire plusieurs personnes ont déjà bénéficiées de l'ADMR. A n'en pas douter, d'autres, dans l'avenir, en auront besoin.

A l'unanimité, il est décidé d'attribuer 3 € par habitant d'aide aux travaux projetés avec une réserve importante toutefois : si le siège de l'ADMR venait à quitter La Chaise Dieu, la commune de Saint Pal de Senouire demanderait le remboursement des sommes allouées.

Concert à l'église

Une proposition de concert en l'église de Saint Pal de Senouire le 22 juin 2018, n'a pas obtenu l'accord des responsables religieux du secteur.

Le Conseil Municipal ne cache pas sa déception pour cette réserve surtout que des concerts se déroulent régulièrement dans d'autres églises autour de nous. En l'abbaye de La Chaise Dieu il y a même un festival de musique sur plusieurs semaines. Partout en France les exemples sont nombreux. Entre autre, le 15 juillet à Paris, en l'église de la Madeleine, ce sont des chansons de Johnny Halliday qui ont été interprétées.

Dans le cas présent, nous avons la possibilité de faire venir une manifestation culturelle.

Nous tenions à St Pal de Senouire à tenir informer les responsables religieux pour ce projet et comptons sur plus de compréhension sachant que notre manifestation culturelle ne nous semblait ni provocante ni blasphématoire.

Sangliers

Suite au courrier de M. le Préfet transmis par l'Association des Maires de France, une réunion s'est tenue en mairie de Saint Pal de Senouire.

Elle réunissait les chasseurs, représentés par le Président (Nicolas CORNUT) et le Vice-Président (Jean Marc ROUX) de l'ACCA, les agriculteurs de la commune et la Municipalité, représentée par le Maire.

Suite à des échanges cordiaux et réciproquement respectueux, après vote, il a été décidé de ne proposer AUCUN POINT D'AGRAINAGE sur le territoire de notre commune.

M. le Préfet a été informé de la suite donnée, à Saint Pal de Senouire, au délicat dossier des dégâts de sangliers. De plus, des remerciements ont été transmis pour son implication dans cette affaire qui empoisonne depuis fort longtemps la vie de nos communes rurales.

Location presbytère

Le nettoyage a été pris en charge par les locataires entrants.

Un chauffage supplémentaire sera mis à l'étude en automne.

Protection complémentaire des agents

Le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à la convention de participation portant sur le risque Prévoyance des agents signée par le CDG43 avec le groupement VYV-MNT.

Route du Sap

L'entreprise Eurovia a répondu au courriel du Maire. Les travaux de rénovation dépendent des conditions météo mais devraient intervenir cet automne...

Service incendie

Le SDIS informe du passage sur le territoire de notre commune, à partir du 06 août 2018, de l'agent chargé de la reconnaissance opérationnelle des hydrants (poteaux, bouches d'incendie) et des points d'eau naturels et artificiels potentiellement utilisables par les sapeurs-pompiers.

Concert sosie de Johnny

Un bilan de l'organisation du concert Sosie de Johnny Halliday s'est déroulé en Mairie avec les représentants de la Gendarmerie. Aucun incident à signaler. Excellente organisation du Comité des Fêtes.

Repas des aînés

Le Traiteur Rossigneux est retenu compte tenu de son excellente prestation l'année dernière. La date retenue est le 14 octobre 2018 avant l'hiver et les routes parfois dangereuses.

Fête 2018

Le compteur provisoire est pris en charge par la commune.

Bulletin municipal 2018

La nouvelle édition sera distribuée par les conseillers municipaux à la mi-août. Si des personnes le souhaitent des exemplaires sont mis à disposition en mairie.

TELETHON 2018 St Pal / Berbezit

Un parcours motos quads est prévu le 27 octobre 2018. Les mairies de communes traversées ont été prévenues.